

2-1 – RESSOURCES REALISEES PAR LES COMPTES D’AFFECTATION SPECIALE

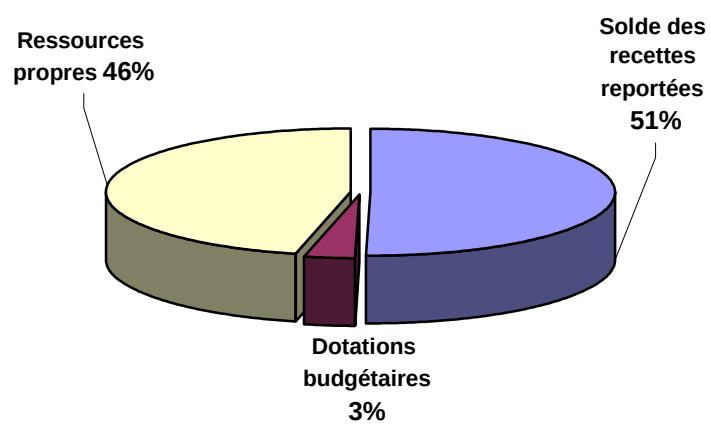
Le montant total des ressources réalisées par les CAS s’élève en 2005 à 48.812 MDH contre 44.379 MDH en 2004 et 41.443 en 2003 soit une hausse moyenne au titre de la période 2003 à 2005 de 8,5 % par an.

Outre les soldes reportés d’année en année, les ressources desdits comptes sont constituées :

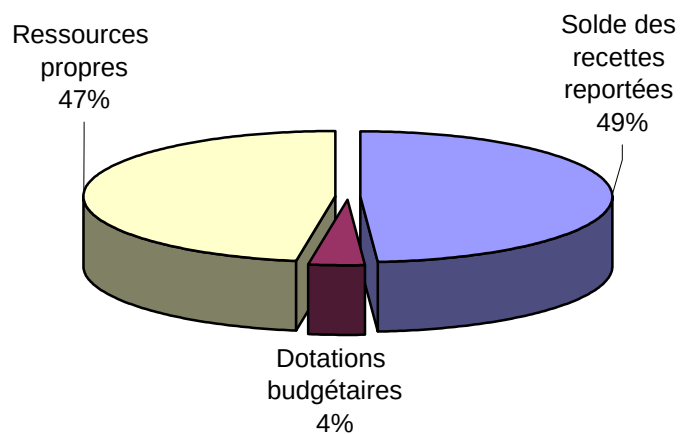
- des recettes fiscales, des taxes spéciales ou des redevances affectées auxdits comptes. Il s’agit notamment de :
 - la taxe à l’essieu, la part du produit des taxes intérieures de consommation sur les produits pétroliers et la taxe additionnelle d’immatriculation affectées au Fonds spécial routier ;
 - les prélèvements à l’importation au titre des équivalents tarifaires institués sur le sucre et le blé tendre affectés au Fonds de soutien des prix de certains produits alimentaires ;
 - la taxe sur le ciment allouée au Fonds Solidarité Habitat ;
 - une partie du produit de la taxe judiciaire affectée au Fonds spécial pour le soutien des juridictions et des établissements pénitentiaires.
- des produits de ventes, de services rendus ou d’amendes, dont en particulier le produit de vente des terrains du domaine privé de l’Etat affecté au Fonds de emploi domanial et d’une partie du produit des amendes transactionnelles versées au Fonds de soutien à la gendarmerie Royale ;
- des contributions budgétaires ;
- d’autres recettes tels que, les transferts provenant du Fonds Hassan II pour le développement économique et social, les versements des collectivités locales et des contributions sous forme de dons.

LA STRUCTURE DES RESSOURCES DES CAS EN 2003 et 2005

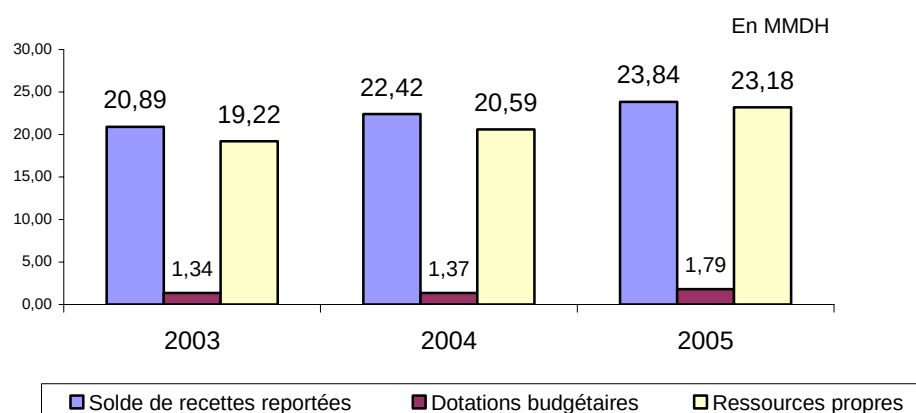
2003



2005



EVOLUTION DES RESSOURCES DES CAS AU COURS DE LA PERIODE 2003-2005



Au niveau de la catégorie des comptes d'affectation spéciale, onze (11) comptes enregistrent environ **78,4%** du montant global des ressources réalisées au titre des exercices 2003, 2004 et 2005. Il s'agit en l'occurrence des comptes suivants :

(En MDH)

Désignation des comptes	Ressources 2003	Ressources 2004	Ressources 2005
Part des collectivités locales dans le produit de la TVA	9.203	10.210	11.248
Fonds de remploi domanial	6.308	7.018	7.569
Fonds spécial pour le financement des programmes socio-économiques	3.774	4.030	4.105
Fonds de solidarité assurance	2.216	2.595	3.160
Fonds spécial routier	2.257	2.685	2.974
Fonds de soutien des prix de certains produits alimentaires	2.455	2.342	2.372
Fonds de développement agricole	1.658	1.863	2.262
Fonds Spécial pour le soutien des juridictions et des établissements pénitentiaires	1.124	1.281	1.361
Fonds Solidarité Habitat	702	1.197	1.168
Fonds national forestier	1.062	1.090	1.154
Financement des dépenses d'équipement et de la lutte contre le chômage	1.113	1.032	1.057
<u>Sous Total</u>	31.872	35.343	38.430
Autres	9.571	9.036	10.382
TOTAL	41.443	44.379	48.812

Pour l'année 2005, les ressources des CAS sont constituées à hauteur de 23.843 MDH de solde de recettes reportées de l'année 2004 auxquelles s'ajoutent

les recettes propres réalisées au cours de l'exercice 2005 et qui s'élèvent à **23.179 MDH** en progression de **12,6%** par rapport à l'exercice 2004. Ces recettes propres ont été enregistrées essentiellement au niveau des CAS suivants:

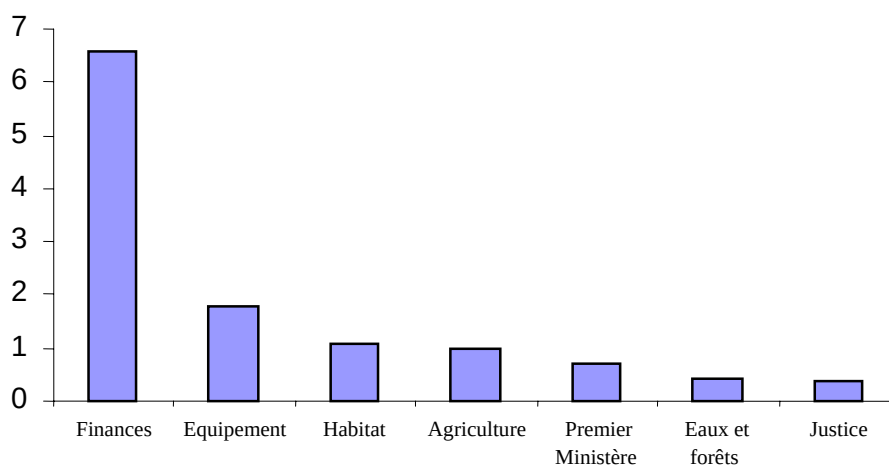
(En MDH)

Part des collectivités locales dans le produit de la T.V.A.	9 401
Fonds spécial pour le financement des programmes socio-économiques	2 262
Fonds de soutien des prix de certains produits alimentaires	2 244
Fonds spécial routier	1 787
Fonds solidarité habitat	1 089
Fonds de développement agricole	821

Globalement, lesdites recettes propres ont bénéficié en 2005 à concurrence de **93,2%** aux comptes gérés par les départements chargés des Finances et de la Privatisation, de l'Equipement et du Transport, de l'Habitat, de l'Agriculture, du Premier Ministère, des Eaux et Forêts et de la Justice.

PART DES RESSOURCES ADDITIONNELLES DES CAS PAR MINISTERE BENEFICIAIRE

(En MMDH)



Quant aux versements budgétaires, ils s'élèvent en 2005 à 1.790 MDH contre 1.371 MDH et 1.338 MDH respectivement en 2004 et 2003. Ces versements ont profité en 2005 principalement aux comptes suivants :

- Fonds de remploi domanial	: 403 MDH
- Fonds des Dépenses d'Equipement et de Lutte contre le Chômage	: 340 MDH
- Fonds de Développement Agricole	: 258 MDH
- Fonds Spécial de la Pharmacie Centrale	: 228 MDH
- Fonds National du Développement du Sport	: 210 MDH
- Fonds de Promotion des Investissements	: 100 MDH

